

PROCURATION POUR VOTER

ELECTIONS COMMUNALES DU | | | | | | | | | | . 20| | | | |
(Nouveau Code Electoral Communal Bruxellois, article 59, §3)

- Si vous ne pouvez pas vous présenter en personne au bureau de vote le jour du scrutin, vous devez désigner un autre électeur **pour voter par procuration à votre place** (le mandataire). Il n'est pas nécessaire que le mandataire soit électeur dans la même commune que vous. Il suffit qu'il soit électeur communal dans n'importe quelle commune belge. Le vote par procuration **n'est autorisé que pour les raisons énumérées dans ce formulaire**. Sélectionnez dans la liste ci-dessous la raison pour laquelle vous ne pouvez pas vous présenter au vote personnellement.
- Vous-même, en tant que mandant, donnez procuration à voter au mandataire (le bénéficiaire de la procuration) en utilisant ce formulaire. **Remplissez le formulaire et, ainsi que le mandataire, signez-le**. Ce même formulaire doit également contenir la justification de l'absence attestée par l'autorité/institution compétente.
- Le mandataire (porteur) de la procuration doit d'abord voter lui-même dans son propre bureau de vote, puis exprimer le vote du mandant dans le bureau de vote de ce dernier.

Le mandataire doit se munir des documents suivants

- le présent formulaire de procuration P1 complété qui sera remis au président du bureau de vote ;
- sa carte d'identité ;
- sa lettre de convocation sur laquelle sera apposée la mention "a voté par procuration".

En cas de pointage centralisé des électeurs, le mandataire peut voter dans le bureau de vote qui lui est attribué ou dans le bureau de vote attribué au mandant, tant pour lui-même que pour le mandant, à condition que le mandant et le mandataire soient électeurs dans la même commune.

- Veuillez noter que chaque mandataire ne peut être porteur que d'une seule procuration.
- Seul un formulaire dûment complété sera accepté.

I. Données du mandant qui donne procuration

Nom											Prénom				
Numéro de registre national			.			.			-				.		
Rue											Numéro				
Code postal					Commune										
Date de naissance (JJ/MM/AAAA)															

II. Motif et justification du motif de l'absence au vote

Vous êtes dans l'incapacité de voter en raison d'une maladie ou d'un handicap. (Attestation nécessaire par un médecin, ci-dessous. Veuillez noter que les médecins qui ont été désignés comme candidats à l'élection ne peuvent pas rédiger l'attestation.)	<input type="checkbox"/>
Vous êtes en Belgique mais devez travailler le jour de l'élection. (Attestation par l'employeur, ci-dessous)	<input type="checkbox"/>
Vous séjournez à l'étranger pour des raisons professionnelles ou de service ou vous êtes un membre de la famille d'une personne qui doit séjourner à l'étranger pour des raisons professionnelles ou de service et vous vivez à l'étranger avec elle. (Attestation par l'employeur, ci-dessous)	<input type="checkbox"/>
Vous êtes indépendant et devez travailler le jour de l'élection. (Attestation par le bourgmestre ou son délégué, ci-dessous et sur la base d'une déclaration sur l'honneur, formulaire P2)	<input type="checkbox"/>
Vous exercez en tant qu'indépendant la profession de batelier, marchand ou forain ou vous êtes membre d'une personne exerçant la profession de batelier, marchand- ambulancier ou forain qui travaille le jour de l'élection et vous résidez avec lui (attestation par le bourgmestre ou son adjoint, ci-dessous et sur la base d'une déclaration sous serment, formulaire P2)	<input type="checkbox"/>
Vous êtes privé de liberté suite à une décision de justice. (attestation par l'établissement pénitentiaire, ci-dessous)	<input type="checkbox"/>
Vous ne pouvez pas voter en raison de votre participation à une activité liée à l'exercice de votre religion ou de vos convictions. (attestation par l'organisateur de l'activité, ci-dessous)	<input type="checkbox"/>
Vous êtes étudiant et vous ne pouvez pas voter pour des motifs étudés. (attestation par l'établissement d'enseignement, ci-dessous)	<input type="checkbox"/>
Vous êtes temporairement à l'étranger pour des raisons privées (autres que professionnelles ou de service) le jour du vote. (attestation par le bourgmestre ou son délégué, ci-dessous et sur la base de pièces justificatives et d'une déclaration sur l'honneur, formulaire P2)	<input type="checkbox"/>

III. Attestation (à compléter par le médecin, l'employeur, l'établissement d'enseignement, l'institution pénitentiaire, l'institution, etc.)

Nom											Prénom				
Agissant comme médecin - employeur - commune - institution pénitentiaire - établissement d'enseignement- organisateur															
<small>(biffer les mentions inutiles)</small>	<small>(Dénomination et Adresse)</small>														
Numéro INAMI <small>(uniquement pour les médecins)</small>															

Confirme que le mandant est dans l'impossibilité de se rendre au bureau de vote pour le motif coché ci-dessus. Le signataire qui justifie l'absence est conscient qu'une fausse déclaration peut entraîner des poursuites pénales.

Fait à:											Le :				
											<small>(Date : JJ/MM/AAAA)</small>				
Signature:											Cachet:				

IV. Données du mandataire

Nom											Prénom				
Numéro de registre national			.			.			-				.		
Rue											Numéro				
Code postal					Commune										
Date de naissance (JJ/MM/AAAA)															

V. Signatures

Le mandant et le mandataire sont conscients qu'une fausse déclaration peut entraîner des poursuites pénales.

Fait à:															
Signature du mandant :											Signature du mandataire :				